

PLR.Les Libéraux-Radicaux, case postale, 3001 Berne

Département fédéral de justice et police
DFJP
3003-Bern

Berne, 19 mars 2024 / DR
VL/ Schengen digitalisation

Expédition électronique : vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2023/2667 modifiant plusieurs actes européens en raison de la numérisation de la procédure de visa (développement de l'acquis de Schengen)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

Commentaire général

En réponse à la consultation concernant l'adoption du règlement (UE) 2023/2667, le PLR Suisse soutient les initiatives visant à moderniser et sécuriser le processus de demande de visa Schengen. La numérisation de la procédure de demande de visa est une étape supplémentaire vers un système aligné sur les objectifs de modernisation administrative et de facilitation des échanges et des déplacements au sein de l'espace Schengen.

Cette initiative est particulièrement pertinente dans le contexte actuel d'accélération de la transformation numérique à l'échelle mondiale. La mise en place d'une plateforme européenne numérique pour les demandes de visa simplifiera considérablement le processus pour les demandeurs, en réduisant les délais de traitement et en offrant une expérience utilisateur améliorée grâce à une interface plus intuitive. De plus, cette démarche permettra de renforcer la sécurité des frontières de l'espace Schengen en facilitant la vérification des identités et en améliorant le suivi des entrées et sorties, contribuant ainsi à la lutte contre la fraude et le terrorisme. La numérisation des visas est également une réponse adaptée aux défis posés par des crises sanitaires telles que la pandémie du COVID-19, en limitant les interactions physiques et en permettant une gestion plus flexible et réactive des flux de voyageurs. Elle favorisera également la coopération entre les États membres, en partageant des données de manière sécurisée et en harmonisant les pratiques administratives, renforçant ainsi l'unité et la solidarité au sein de l'Union européenne.

Le PLR Suisse reconnaît l'importance de garantir la protection des données personnelles dans le cadre de cette numérisation. Nous soulignons la nécessité d'adopter des mesures pour sécuriser les informations des demandeurs de visa, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les standards de sécurité informatique les plus élevés. En outre, nous appuyons l'idée que cette réforme doit être accompagnée d'efforts continus pour améliorer l'accessibilité du système de visa Schengen pour tous les

demandeurs, y compris ceux issus de pays tiers et du Royaume-Uni post-Brexit. Cela implique de veiller à ce que la plateforme numérique soit facilement accessible et utilisable par tous.

En conclusion, le PLR Suisse y voit une opportunité significative d'avancer vers un espace Schengen plus ouvert, sécurisé et résilient.

PLR.Les Libéraux-Radicaux

Le Président



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats

Le Secrétaire général



Jon Fanzun